

Information destinée aux institutions hébergeant des résidents sous aérosolthérapie

Afin de limiter les risques de diffusion du virus COVID-19, l'office du médecin cantonal a décidé de mettre en place des mesures de précaution pour protéger les professionnels des risques d'aérosolisation des sécrétions respiratoires chez les patients/résidents traités par nébulisation. Les hauts débits d'air dans les voies aériennes aérosolisent les particules virales et peuvent créer un risque de transmission par aérosol même si les évidences de risque de contamination sont faibles et controversées.

Voir lien : [CoVID-19 - Recommandation pour les traitements respiratoires des patients CoVID-19 confirmés](#)

Les traitements nébulisés devraient être limités au maximum. Évaluer avec le médecin la possibilité d'administrer des bêta-2-mimétiques d'une autre manière (en spray avec chambre d'inhalation, poudres).

En l'absence d'alternative, éviter de se tenir dans un périmètre de <2m autour du patient pendant les nébulisations et aérer la chambre pendant l'aérosol. Chez le patient trachéotomisé, ne pas diriger le circuit vers soi lors des déconnexions

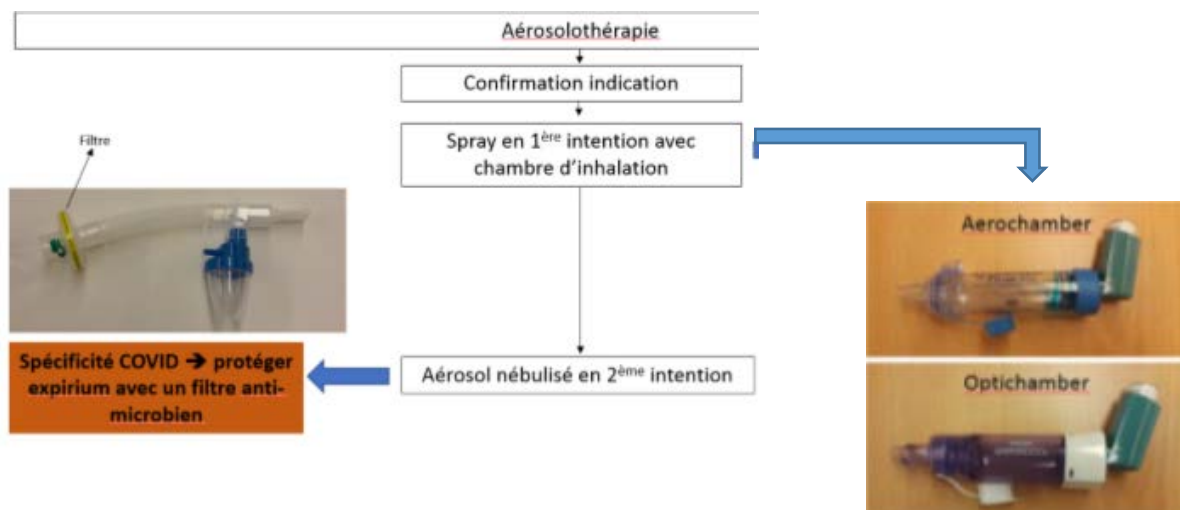
Patients sans symptômes COVID

Lorsque le personnel s'occupe d'un patient durant la nébulisation : masque FFP2 (changement aux 8h) + hygiène des mains.

En dehors du fonctionnement de l'aérosol, un masque de soin est suffisant.

Patients avec symptômes COVID ou COVID confirmés

- Avertir la ligue pulmonaire vaudoise (LPV) au 021/623.38.00
- Poursuivre le traitement par aérosols uniquement sur prescription médicale
- En cas de poursuite du traitement par aérosol :
 - o Matériel spécifique : Mettre un filtre antibactérien à la sortie expiratoire de l'appareil (fourni par le CHUV)
 - o Equipement de protection pour le personnel soignant durant les aérosols par nébulisation selon guidelines HPCI (masque FFP2, surblouse et lunettes de protection si risque de projections de liquides biologiques)



Précautions

Si interventions/soins dans la chambre du résident pendant qu'il fait un aérosol, lui demander dans la mesure du possible d'interrompre la séance avant d'entrer dans la chambre

NB : en dehors de l'administration des aérosols, un masque de soins suffit.